



DOSSIER DE PRESSE

Tulle, le 4 juillet 2019

SFR, Tulle agglo et la Préfecture de Corrèze signent un accord pour le déploiement de la Fibre

- Cet accord prévoit de rendre raccordables à la Fibre 26 000 logements et locaux professionnels dans 35 communes de Tulle agglo*
- Dans le département de la Corrèze, près de 5 600 logements et locaux professionnels peuvent d'ores et déjà bénéficier de la Fibre¹ de SFR

Aujourd'hui, Guillaume Fauré, Délégué Régional Sud-Ouest de SFR, Michel Breuilh, Président de Tulle agglo, Michel Jaulin, Vice-Président en charge de la Dynamique territoriale et Frédéric Veau, Préfet de la Corrèze, ont signé un avenant à la convention de programmation et de suivi du déploiement FTTH (Fiber to the Home, c'est-à-dire jusqu'à l'abonné) pour le département de la Corrèze.

Une action coordonnée de l'Etat, Tulle aggo et SFR

Véritable enjeu pour la compétitivité, le développement et l'attractivité des territoires, le déploiement du Très Haut Débit est incontournable afin de résorber la fracture numérique. Il permet ainsi aux zones rurales de ne pas être en marge d'une avancée technologique cruciale pour le maintien et le développement de l'emploi et des entreprises locales.

L'action de l'État, définie lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, est guidée par deux objectifs :

- Cohésion : d'ici 2020, garantir à tous un accès au bon débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G) ;
- Ambition : d'ici 2022, doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (> 30 Mbits).

Pour répondre aux objectifs fixés par le Plan France Très haut débit, qui prévoit un partage des investissements entre opérateurs publics et privés, SFR Sud-ouest, Tulle agglo et la Préfecture de la Corrèze se mobilisent donc collectivement, dans l'intérêt du territoire et des populations.

Dans les secteurs géographiques où les opérateurs déploient la fibre optique sur leurs ressources propres, le Gouvernement a demandé aux opérateurs de prendre des engagements de déploiement. Au terme d'un long processus, le Gouvernement a accepté les propositions d'engagements de SFR, ce qui permet de sécuriser l'accès à la fibre optique jusqu'à l'abonné en 2020. La convention signée ce jour constitue la déclinaison de cet engagement à l'échelle de 37 communes de Tulle agglo.

¹ Fibre avec terminaison coaxiale ou optique selon éligibilité

Le déploiement de la Fibre par SFR

L'avenant signé ce jour prévoit le déploiement de la Fibre dans les **26 000 logements et locaux professionnels** dans **35 communes**** de l'agglomération de Tulle. Il répond à l'objectif partagé des signataires d'offrir, aux cours des prochaines années, un accès à la Fibre aux particuliers et aux entreprises leur permettant de bénéficier de services numériques complets et innovants. Partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze, SFR renforce ses investissements sur ce territoire et franchit une nouvelle étape vers la généralisation du Très Haut Débit. A ce jour, **près de 5 600 logements et locaux professionnels** du département peuvent déjà **bénéficier de la vitesse et de la performance de la Fibre¹**.

Pour répondre aux attentes du Gouvernement, SFR a pris des engagements sur le fondement de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Électroniques sur les zones AMII² qui totaliseront **2,6 millions de prises Fibre à déployer en zone moyennement dense d'ici à la fin 2020**.

GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre peut fournir de très grandes quantités de données, à la vitesse de la lumière, sur des milliers de kilomètres. A cette vitesse, il est possible de faire sept fois et demi le tour de la Terre en seulement une seconde !

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les fournisseurs d'accès à Internet, la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique, contrairement à l'ADSL, puisque les informations transitent par un câble. L'ADSL présente un défaut majeur : son signal s'affaiblit au fur et à mesure que le nœud de raccordement s'éloigne, ce qui limite les débits. La fibre optique, elle, offre des débits quasiment illimités jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Méga pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Technologie ultra moderne, la fibre propose des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

Avec la fibre, vous pouvez :

- ▶ Télécharger un film (700 Mo) en 7 secondes (contre 5 minutes en Adsl) ou une série de 10 épisodes (5000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en Adsl)
- ▶ Jouer en réseau et prenez vos adversaires de vitesse
- ▶ Mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en Adsl)
- ▶ Transformer votre TV en écran de cinéma

² Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement

Comment équiper son logement ?

- **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

- **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.

Comment vérifier l'éligibilité d'un foyer et souscrire à l'offre SFR ?

Il sera possible de vérifier l'éligibilité du foyer et de souscrire à l'offre Très Haut Débit de 3 façons :

- En saisissant son adresse ou numéro de téléphone sur le site : <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/#>
- Par téléphone, en appelant le 1099.
- En se rendant dans une boutique SFR :
 - ✓ 39 Bis avenue Garibaldi, Centre Commercial Saint Martial 87000 Limoges
 - ✓ Centre Commercial CORA, ZAC Beaubreuil, 87000 Limoges
 - ✓ 11 Rue du clocher 87000 Limoges
 - ✓ 31 Rue Amédée Gordini, Family Village, 87280 Limoges
 - ✓ Centre commercial Carrefour, Route de Toulouse 87220 Boisseuil
 - ✓ 15 Place Bugeaud 24000 Périgueux

(Liste des boutiques sur <http://boutique.sfr.fr>).

Pour suivre le déploiement de la fibre, rendez-vous sur : <https://cartefibre.arcep.fr>

** Le déploiement de la fibre par SFR s'applique sur le territoire de Tulle agglo tel qu'il était en 2016, soit sans les 8 communes ayant intégré l'agglomération au 1^{er} janvier 2017 (Le Lonzac, Saint-Augustin, Saint-Pardoux-la-Croisille, Clergoux, La Roche-Canillac, Gros-Chastang, Gumont et Champagnac-la-Prune) bénéficient du plan de déploiement de la fibre porté par le Conseil Départemental de la Corrèze. Plus d'infos sur :*

www.correze.fr/nos-missions/developpement-des-territoires/le-numerique/le-programme-correze-100-fibre-2021

*** Les communes de Tulle agglo concernées par la convention : Les Angles sur Corrèze, Bar, Beaumont, Chamboulive, Chanteix, Le Chastang, Corrèze Espagnac, Eyrein, Ladignac sur Rondelle; Lagarde Marc la Tour, Lagraulière, Orliac de Bar, Pandrignes, Pierrefitte, Saint Clément, Sainte Fortunade, Saint Jal, Saint Martial de Gimel, Saint Paul, Saint Salvador, Seilhac, Vitrac sur Montane, Chameyrat, Chanac les Mines, Cornil, Favars, Gimel les Cascades, Laguenne sur Avalouze, Saint Germain les Vergnes, Saint Hilaire Peyroux, Saint Mexant, Saint Priest de Gimel, Naves et Tulle.*

« Le Plan France Très haut Débit a organisé la répartition territoriale du déploiement du THD entre les opérateurs privés et l'initiative publique. Sur le périmètre « historique » de l'agglomération (37 communes), Orange, puis SFR à compter du 1er janvier 2019, ont préempté ce déploiement. Cette complémentarité de responsabilités (publique/privés) est « organisée » : l'objet de cette convention est donc de préciser les contours de cette complémentarité – les effets en sont d'ailleurs déjà visibles sur le terrain

L'aménagement numérique est une compétence revendiquée et assumée par l'agglomération au titre de sa vocation « aménagement du territoire » et en particulier au titre de son axe prioritaire : l'économie. Dans cette tâche et ambition politique, Tulle agglomération n'est pas seule, elle peut s'appuyer sur le Syndicat mixte DORSAL, créé en 2002 et avec lequel, elle partage l'objectif global du Syndicat : réduire la fracture numérique et soutenir l'attractivité du territoire.

Je voudrais rappeler que parallèlement, les 8 « nouvelles » communes - maintenues hors périmètre SFR - relèvent du plan 100% Fibre déployé par le département de la Corrèze.

La Convention signée ce jour a reçu l'approbation de la Commission Dynamique Territoriale, puis du Conseil communautaire. Elle permettra la mise en place d'un Comité de Suivi et d'un Comité Technique qui se réunira autant que nécessaire. Elle garantira également une visibilité partagée sur le calendrier de déploiement, et éventuellement de régler de façon collaborative les difficultés rencontrées localement.

La convention signée ce jour a fait l'objet d'un long travail d'élaboration, par les services respectifs de SFR, de la Préfecture et de Tulle agglomération»

Michel Jaulin, vice-président de Tulle agglomération en charge de la Dynamique territoriale

« Le déploiement du très haut débit sur tous les territoires est une priorité de l'État dans le cadre du plan France très haut débit, conduit en lien avec les collectivités locales et les opérateurs. La convention signée ce jour avec Tulle Agglomération et SFR permettra de déployer la fibre optique sur 37 communes de l'agglomération d'ici fin 2020. Cette convention fixe des engagements forts et donne le cadre de ce chantier décisif pour l'attractivité de nos territoires. »

Frédéric Veau, Préfet de la Corrèze

« Aujourd'hui avec cette signature, SFR confirme son engagement auprès de Tulle agglomération pour l'accompagner dans sa transformation digitale au bénéfice des particuliers et des entreprises. En Corrèze comme sur l'ensemble du territoire, en investissant massivement, SFR agit avec les élus, les Collectivités et l'État pour que le Très Haut Débit, tant fixe que mobile, apporte ses bénéfices au plus grand nombre. »

Guillaume Fauré, Délégué Régional Sud-Ouest de SFR

A propos de Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 22 millions de clients. Doté du premier réseau en Fibre optique (FTTB/FTTH) avec plus de 13 millions de prises éligibles, SFR couvre également près de 99 % de la population en 4G.

SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Altice France est également un groupe médias de premier plan avec 14 chaînes de télévision, 2 radios, 5 titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express.

Que ce soit à travers son kiosque numérique, son portefeuille de droits sportifs, la production, le financement ou l'achat de contenus originaux et exclusifs, Altice France invente de nouveaux modèles d'édition et de distribution ouverts à tous.

En 2018, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : [@AlticeFrance](https://twitter.com/AlticeFrance)

Contact presse : presse@alticefrance.com

Contacts presse

Tulle agglo : Marie Cailleaud – marie.cailleaud@tulleagglo.fr - 05 55 20 30 26 - 06 78 30 31 91

Préfecture de la Corrèze :

SFR : Patrick CAMEO – patrick.cameo@sfr.com – 06 15 88 24 45